

## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance n°32 du 28 mars 2019**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*(en application du Code général des collectivités territoriales)*

Date de convocation : 22 mars 2019  
Date d'affichage : 22 mars 2019  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 18  
Votants : 24

L'an deux mil dix huit, le sept février, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, salle Raymond Berrivin, en séance publique sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire.

#### **Étaient présents :**

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, M. Hussen KEBE, Mme Isabelle THENON, M. Pascal HOUEIX, Mme Marie-France TRONEL, Mme Chantal de SARAN, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, Mme Sophie MATHARAN, M. Mathieu UHL, M. Christophe LHARDY, Mme Maryeme BOUSLAM, Mme Dominique LETERME, M. Amar HADDOU.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Alain WURTZ	avait donné pouvoir à M. Didier DAGUE
M. Yves RIPOCHE	avait donné pouvoir à Mme Isabelle THENON
M. The Hung PHAM	avait donné pouvoir à M. Pascal CRAFFK
Mme Sandra POPIELUCH-NGUYEN	avait donné pouvoir à Mme Elvira JAOUËN
Mme Linda HELLA	avait donné pouvoir à Mme Sylvette AMESTOY
Mme Emmanuelle AVERTY	avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE

#### **Absents non excusés :**

Mme Joëlle COLLET  
M. Philippe MAILLARD  
Mme Sarah BERREGHIS  
Mme Karine VASSELIN  
M. Jean DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Didier DAGUE, secrétaire de séance, procède à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

### **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 février 2019.

#### **00 – DONNER ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire (n°2019-004 à 2019-010).

#### **01 – ACTUALISATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur l'actualisation de l'emploi permanent.

#### **02 – PROTOCOLE D'ACCORD POUR FIN D'OCCUPATION DU BIEN COMMUNAL SIS 7 RUE RYAMOND BERRIVIN**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour,

- Valide les engagements listés dans le projet de protocole d'accord entre la ville et l'occupant du 7 rue Raymond Berrivin,
- Autorise Madame la Maire à signer le protocole d'accord.

#### **03 – DUREES D'AMORTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur les durées d'amortissement du budget principal de la ville.

#### **04 – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur la reconduite des taux de fiscalité directe appliqués depuis 2008 pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.20 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18.05 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.00 %

#### **05 – BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur le budget primitif 2019 présenté.

#### **06 – SUBVENTION AU CCAS POUR L'ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention d'un montant de 110 000 € pour l'année 2019.

#### **07 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, se prononce favorablement sur les montants attribués à chaque association pour l'année 2019 et autorise madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Conservatoire de musique et de danse de Courdimanche.

## **08 – VENTE D'UN VEHICULE COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, se prononce favorablement sur la cession d'un tractopelle pour un montant de 10 002 € TTC et donne l'autorisation à madame la Maire de signer les documents nécessaires.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h45.**

Elvira JAOUEN



Maire de Courdimanche,  
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

